



AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 005 TAC/C-DMTG/CIPM/2026 DU 18 FEV 2026
RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE FONCTIONNEMENT DE
L'ADDUCTION D'EAU DE DOUMAITANG DANS LA COMMUNE DE DOUMAITANG,
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Financement : Budget d'Investissement Public Exercice 2026,

Imputation :

Autorisation :

I- Consistance des prestations

Les prestations sont relatives au renforcement des capacités de fonctionnement de l'adduction d'eau de Doumaintang, notamment :

- ✓ Les travaux préparatoires ;
- ✓ La mobilisation ;
- ✓ La réalisation, équipement et essai et pompage du forage ($Q \geq 3m^3/h$) ;
- ✓ L'installation d'une pompe électrique (solaire) ;
- ✓ La construction d'une conduite de refoulement ;
- ✓ L'équipement du réseau en ventouses ;
- ✓ La mise en place d'un mini système photovoltaïque solaire pour fonctionnement de la pompe ;
- ✓ La connexion au réseau ENEO y compris toutes suggestions ;
- ✓ Le plan d'exécution et le plan de recollement du réseau ;
- ✓ La formation de deux agents d'entretien pour la pérennisation des infrastructures.

II- Participation et Origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises agréées de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des Fournitures Médicales et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur.

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

III- Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le Budget D'Investissement Public, dans la ligne budgétaire du MINSANTE -Exercice 2026, pour un coût estimatif de 22 000 000 Francs CFA

IV- Consultation du dossier de la demande de cotation

Dès publication du présent avis, la cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès de la Commune de Doumaintang.

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures est d'un(01) mois. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les interruptions et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, date de signature du contrat.

XII- Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif et des prestations similaires antérieures exécutées par chaque soumissionnaire ;
- 2^{ème} étape : Vérification de la conformité de la commande avec les spécifications techniques descriptives du matériel
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des prestataires dont les offres ont été reconnues administrativement et techniquement conformes au dossier de demande de cotation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

XIII- Critères éliminatoires

XIII.1.1- Pièces administratives

- a) absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de l'Attestation de catégorisation ;

XIII.1.2- Offre technique

- a) Fausse déclaration,
- b) Documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de prospectus ;
- d) Non-respect des spécifications technique avec la commande ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché durant les trois (03) dernières années.

XIII.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

XIV- Attribution du marché

Le Maire de la commune de Dourmaintang (Autorité contractante), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée conforme, aura été évaluée la moins-disant après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation.

XV- Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quinze jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

XVI- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la commune de Dourmaintang.

06 FEB 2026

Dourmaintang, le

Le Maire,

(Autorité contractante)



Honoré Koumé

Ampliations :

- MINMAP/DGMI (ATCR)
- PREFET (ATCR)
- DREN/SMI/EN
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT/CPIM
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMINMAP/SPM (pour archivage)
- DDMINEPAT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)

V- Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier de cotation peut être obtenu auprès du service technique de la commune de Doumaintang dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de Doumaintang.

VI- Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en un (01) volume ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- Partie 1 : Dossier Administratif ;
- Partie 2 : Propositions et spécifications Techniques descriptive du matériel
- Partie 3 : Dossier financier.

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

VII- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès du Secrétariat du Maire de la commune de Doumaintang, au plus tard le 11 Mars 2026 à 11Heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°...../AC/C-DMTG/CIPM/2026 DU 11 Mars 2026
**RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE FONCTIONNEMENT DE
L'ADDUCTION D'EAU DE DOUMAITANG DANS LA COMMUNE DE DOUMAITANG,
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. (LOT UNIQUE)**
Financement : Budget d'Investissement Public Exercice 2026,
Imputation :
Autorisation :

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

VIII- Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 8 de la cotation, d'un montant de 200 000 F CFA et valable pendant trente jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la cotation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

IX- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 11 Mars 2026 à 12 heures précises dans la salle de réunion de la commune de Doumaintang, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

X- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette cotation, le délai de réponse est fixé à VINGT (20) jours calendaires aux prestataires désireux d'y participer à compter de la date de publication de la cotation.

XI- Délai de livraison de la commande